



**BULLETIN MUNICIPAL**  
de **SAINT MARTIN LE VIEIL**



**Le mot du Maire**

*Dans ce numéro 12 de notre bulletin vous allez trouver un aperçu des réalisations effectuées par la municipalité élue en mars, mais il nous est apparu important d'amorcer une réflexion sur notre nouvelle organisation territoriale.*

*Ces dernières années, nos institutions ont connu des changements qui touchent les modes de fonctionnement des collectivités jusqu'au cœur des petites communes. C'est ainsi que notre village après son adhésion à la Communauté de Communes du « Cabardès au Canal du Midi », collectivité homogène comportant 9 villages voisins et dont le ciment commun était la ruralité, s'est vu projeté depuis janvier 2013 dans un ensemble de 73 communes à majorité rurale entourant un centre urbain regroupant la moitié de la population du territoire. Cette nouvelle organisation était un défi et en son temps, nous avons nourri des craintes légitimes quant à l'exercice de nos compétences déléguées à « Carcassonne Agglo ».*

*Aujourd'hui, quel bilan peut on tirer de ces deux années au sein de la nouvelle intercommunalité ?*

1 - Le mot du maire

2- Carcassonne Agglo

3 - Les travaux de la commune

4 - Brèves

**L'eau et l'assainissement** : on peut considérer que l'apport de l'agglo est positif car cela nous permet de bénéficier de moyens techniques et humains que nous n'avions pas. Ainsi le programme de changement des conduites en plomb que notre commune n'arrivait pas à assumer dans les temps, a commencé cette année et bénéficie d'un plan pluriannuel qui devrait résoudre le problème en 2017. Par ailleurs l'agglo assure le nettoyage annuel des réservoirs et a confié à une entreprise le relevé et la facturation des consommations d'eau. En ce qui concerne le prix de l'eau, il sera le même pour l'ensemble des communes de l'agglo et chacun d'entre nous sera amené à payer progressivement l'eau au coût réel, ce qui n'était pas le cas dans notre commune. Pour la station d'épuration, les travaux bénéficiant de subventions, devaient être réalisés en 2014, nous les attendons dans les prochains mois à venir.

**L'amélioration du patrimoine**: nous avons réalisé les travaux de première urgence pour mettre hors d'eau la tour et la protéger des pigeons. L'agglo a fourni le matériel nécessaire. Sur l'emplacement de l'ancien lavoir, les services communautaires font procéder à l'aménagement paysager, du « verger », qui viendra compléter la valorisation du jardin d'inspiration médiévale.

En résumé, dans la morosité ambiante que nous impose souvent un médiatique parisianisme, sachons avoir confiance en nous et voir **la bouteille à moitié pleine** dans cette entreprise délicate qu'est l'agglo. Sa réussite dépend de sa capacité à améliorer la vie de chacun et aussi à amener chacun à participer à la mesure de ses moyens.

A l'aube de l'année 2015, soyez assurés que l'équipe que vous avez élue veille au devenir de notre village: c'est notre souci majeur. Aussi, au nom de tout le Conseil Municipal nous vous souhaitons de pouvoir passer d'heureuses fêtes de fin d'année et nous vous invitons d'ores et déjà à la cérémonie des vœux qui aura lieu samedi 17 janvier à la salle des fêtes..

Le Maire

## Saint Martin le Vieil

Vue du ciel.



### L'Agglo

---

L'AGGLO est maître d'ouvrage pour ce qui concerne l'ancien lavoir et le jardin médiéval. Le début des travaux d'aménagement concernant le premier site est prévu avant la fin de l'année. Les pluies et le soleil ayant contribué à créer une végétation exubérante au sein de la rosace, son entretien sera également bienvenu. Par contre l'entretien des abords du lac, effectué tardivement, a été très bien fait.

### Conseil Général

Le conseil général a effectué un contrôle sur les trois réservoirs de la commune : celui de Saint Martin –village, celui de Pech Auriol (dit « des fermes ») et celui de Villelongue. Le résultat est excellent tant au plan de la solidité du béton (pas de fissures) que de la qualité de l'eau qui y est contenue.

### Très Haut Débit Internet

---

Lors du conseil communautaire du 31 octobre 2014, a été évoqué le scénario de déploiement prévisionnel 2015-2020 du Très Haut Débit (THD) première phase grâce à la fibre optique, ce qui permettra « une attractivité pour nos populations et une meilleure compétitivité pour nos entreprises ».

Le coût prévisionnel départemental sera de 120 millions d'euros pour la période considérée (2015-2020). Le schéma directeur prévoit le raccordement en fibre optique de 13 NRO (nœud de raccordement optique), de 114 communes et de 54 sites publics et zones d'activités prioritaires. BRAM sera un de ces NRO à partir duquel les communes seront raccordées, dont Saint Martin le Vieil.

### Actes 1 et 2 « Pays cathare ».

Il y a de cela 25 ans, le Conseil Général de l'Aude a fait le choix de faire de son patrimoine une véritable ressource de développement. Ainsi est né le programme « Pays Cathare ». Cette identité a acquis au fil des ans force et notoriété et permet à notre département d'être clairement identifié comme destination touristique en France et bien au-delà. Durant toutes ces années, les châteaux et abbayes ont bénéficié d'efforts considérables de conservation et de mise en valeur. L'Acte I a également permis de rassembler des producteurs, commerçants, artisans, acteurs du tourisme, vignerons sous une même marque : « Pays Cathare ». Ainsi s'est structurée une économie créatrice d'emplois, participant à la vitalité des espaces ruraux, rapprochant le littoral et le rural.

Le programme Pays Cathare vise au développement économique du département grâce à la valorisation de notre patrimoine. La mission de l'Acte II a permis d'identifier les enjeux de demain et de tracer les grandes orientations stratégiques du programme 2014-2020. Concrètement, la démarche se traduit par des chantiers collectifs et des plans de développement individuels pour chacun des Sites Pôles. Pour se faire, des comités composés d'élus et de techniciens vont se réunir autour de 3 thématiques : un nouveau plan de communication avec la conception d'une Signature Pays Cathare, l'actualisation de l'offre des sites (outils de visite numériques, programmation culturelle commune, ...) et le réaménagement des boutiques des sites.

### 11 novembre

La cérémonie au monument aux morts, commémorant la fin de la « grande guerre », a été cette année rehaussée par la présence d'un piquet d'honneur de la Légion Etrangère. En discutant avec ces jeunes militaires, en cours de formation au quartier Capitaine Danjou et issus de pays souvent en guerre, ressortait leur surprise de voir la population rassemblée autour du souvenir du sacrifice des enfants du village quelques cent ans auparavant et communier à l'annonce des noms des morts. Le lien armé- nian n'a jamais été aussi perceptible que dans ces moments de communion.

### Travaux



Nettoyage et étanchéité de la Tour



De part et d'autre du drapeau nous remarquons Max Koenig, maire de Saint Martin et Régis Banquet président de l'AGGLO Carcassonne



Travaux en cours à Villelongue.

## Brèves

### Pave

Le vendredi 17 octobre 2014 le Conseil municipal a acté la réalisation des travaux demandés par le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espace publics (PAVE)

Par ce document la collectivité identifie et programme les travaux nécessaires à la mise en conformité des voiries et des espaces publics au regard des règles et prescriptions techniques en matière d'accessibilité. Il recense une série de mises aux normes concernant les lieux suivants : mairie, salle des fêtes, jardin médiéval, cruzels, cimetière, abbaye. Ces travaux pourraient se dérouler entre 2015 et 2020 pour un montant évalué à 44.000 euros.

### Insee

La commune va connaître un recensement de population au profit de l'INSEE (Institut National de la Statistique Et des Eudes Economiques). Daniel Pinet est le coordonnateur désigné pour cette opération qui se déroulera à compter du 15 janvier 2015. Il viendra vous rencontrer à domicile et vous aidera, si besoin, à remplir le formulaire : Réservez lui le meilleur accueil !

*Les statistiques antérieures avaient fait ressortir quelques critères intéressants relevés au niveau AGGLO :*

- 55% des 18.24 ans seront scolarisés en dehors de leur commune de résidence.
- Si les + 60ans étaient 27% en 2010, ils seront 37% en 2030.
- Le nombre des + 85 ans va passer de 3530 en 2010 à 8670 en 2030 soit +143%.
- 92% des + 75 ans vivent à leur domicile.

### Concours aude fleurie

Le lundi 15 septembre, Sébastien Pla, président de l'agence départementale du tourisme au Conseil Général, remettait les prix du concours « Aude Fleurie ». Notre commune obtenait le 1<sup>ER</sup> prix des communes de 100 à 300 habitants. Saluons cette distinction obtenue parmi 216 candidats dont le mérite revient en grande partie à Daniel Pinet qui œuvre avec goût à l'embellissement du village.

### Urbanisme

En application de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ( ALUR) votée le 24 mars 2014, les maires des communes faisant partie d'une communauté d'agglomération ne pourront plus disposer, à partir de 1<sup>er</sup> juillet 2015, des services déconcentrés de l'état pour l'étude technique des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanisme), même s'ils restent signataires des décisions. S'agissant de Saint Martin un transfert de compétence sera effectué avant cette date vers l'Agglo Carcassonne, auprès de laquelle notre commune sera liée par une convention.

### Insolite



*Un car, malencontreusement égaré dans les rues étroites de la commune, n'a pu être dégagé de sa fâcheuse posture qu'avec l'aide des bras de Saintmartinols costauds qui ont dû déplacer borne et jardinière !!*

### Les cruzels

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) doit, début 2015, faire un nouvel état des lieux des 34 Cruzels de la commune, parmi lesquels 28 sont situés dans le village. Ce suivi étalé sur 3 ans doit permettre un constat sur l'évolution de leur structures, précieuses pour leur gestion future.

### Plu

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 janvier 2012, avait fait l'objet d'une demande d'annulation. Par jugement du 16 octobre 2014 le Tribunal Administratif de Montpellier a rejeté la requête.

Pour recevoir la version numérisée du bulletin,  
envoyer un mail à : [st-martin-le-vieil@wanadoo.fr](mailto:st-martin-le-vieil@wanadoo.fr)